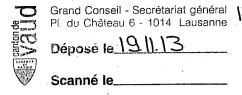
Interpellation

A quand un guichet de police virtuel?



Depuis le 29 octobre 2013, les résidents des cantons de Zurich, Berne, Zoug, Fribourg, Schaffhouse et St-Gall peuvent saisir eux-mêmes en ligne les plaintes. Cette prestation commune à ces différents cantons est possible grâce à la nouvelle plateforme en ligne Suisse ePolice (suisse-ePolice.ch), réalisée dans le cadre du Programme d'harmonisation de l'informatique policière suisse (HIP). Ce dernier a été initié sous l'égide de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). La Cheffe du Département de la sécurité et de l'environnement (DSE) représente le canton de Vaud au sein du comité du Programme HIP.

Concrètement, le projet Suisse ePolice permet de réaliser un poste de police virtuel qui peut recueillir en ligne 24h sur 24h des plaintes pour dommages à la propriété (tags, graffitis) vols de bicyclettes et de cyclomoteurs, pertes et vols de plaques de contrôle. Deux formulaires visant l'application de la loi sur les armes sont également disponibles sur la plateforme, en l'occurrence la Demande de permis d'acquisition d'armes et le Contrat écrit d'aliénation d'une arme. Jusque-là accessible exclusivement au poste de police, le service du dépôt de plainte à la population des cantons concernés est donc désormais amélioré et la charge de travail administratif pour les corps de police est ainsi minimisé.

En outre, on peut imaginer qu'à terme cette plateforme se développe et que le type de délits pour lesquels un dépôt de plainte en ligne est proposé soit diversifié et augmenté. D'autres prestations relevant de la police comme la présentation d'objets retrouvés à la suite de vols (qui ne pourraient être récupérés qu'avec une preuve d'achat) pourraient également être rendues accessibles sur ce portail.

Dans le rapport « Stratégie e-VD 2012-2017 en vue du déploiement des prestations électroniques dans le Canton de Vaud », adopté par le Conseil d'Etat en mai 2012, ce dernier exprime sa vision de l'administration électronique pour le Canton de Vaud en définissant les orientations pour sa mise en œuvre dans le cadre de la législature 2012-2017. Dans ce cadre, plusieurs domaines ou projets prioritaires ont été identifiés et sont présentés dans un catalogue. Dans le chapitre consacré aux domaines et projets prioritaires en faveur des particuliers, il est fait mention du « dépôt de plainte en ligne et rapport d'accident ».

Sur la base de ces différents éléments, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

- 1) Le canton de Vaud va-t-il, pour concrétiser son projet de dépôt de plainte en ligne, rejoindre la plateforme suisse ePolice ?
- 2) Si oui, à quelle échéance sa participation sera-t-elle effective ? Si non, pour quelles raisons ?
- 3) Le Conseil d'Etat prévoit-il par ailleurs de mettre à disposition en ligne davantage de prestations liées à la police que ne le fait actuellement la plateforme ePolice ?

Lausanne, le 18 novembre 2013 Rebecca Ruiz

Ne souhaite pas développer.